

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S DU 6 MAI 2022

Résolution adoptée

Guerre : solidarité avec la population en Ukraine et celle qui fuit l'Ukraine

L'USS se joint à la Confédération européenne des syndicats (CES), à la Confédération syndicale internationale (CSI) ainsi qu'à l'Organisation internationale du travail (OIT) pour condamner l'invasion de l'Ukraine souveraine par la Russie en violation du droit international. Elle appelle la Russie à respecter l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Tout comme la CES, la CSI et l'OIT, l'USS exige l'arrêt immédiat des agressions commises par l'armée russe, l'arrêt des crimes de guerre manifestes perpétrés par l'armée russe en Ukraine et le retrait des troupes russes de l'ensemble du territoire de l'Ukraine.

En accord avec la CES et la CSI, l'USS exprime sa solidarité avec tou-te-s les habitant-e-s, salarié-e-s et syndicats ukrainiens. L'aspiration à la paix et à la démocratie constitue une valeur fondamentale du mouvement syndical et une condition essentielle pour garantir la sécurité, la justice sociale de même que les droits des travailleuses et des travailleurs et les droits humains. L'USS soutient toutes les initiatives politiques et diplomatiques ainsi que les sanctions prises contre la Russie pour assurer la paix. Elle demande le déploiement d'aide humanitaire pour les habitant-e-s de l'Ukraine.

L'USS dénonce toute discrimination fondée notamment sur la couleur de peau, l'origine ou le statut de séjour. Le racisme et la discrimination violent les droits humains comme la dignité humaine. La Suisse doit s'engager pour que le profilage racial cesse aux frontières de l'Union européenne afin qu'aucune personne ne soit empêchée d'accéder à l'espace européen afin de pouvoir demander, respectivement obtenir, un statut de protection.

L'USS salue l'accueil et l'aide apportée par la Suisse aux personnes qui ont fui l'Ukraine ainsi que l'activation du statut de protection S par le Conseil fédéral, qui permet d'accueillir ces personnes en quête de protection de manière peu bureaucratique, de les intégrer dans la vie active et de leur offrir une autonomie économique. Mais pour la mise en œuvre de l'accueil, il faut maintenant créer les structures nécessaires et avant tout garantir un financement suffisant par la Confédération et les cantons. C'est aussi à la Confédération et aux cantons qu'il incombe de protéger réellement et efficacement les personnes en fuite contre d'éventuels abus, de veiller à ce qu'elles et ils bénéficient d'un logement digne et de mettre à leur disposition des offres facilement accessibles pour l'apprentissage d'une langue locale, pour une formation et pour la prise en charge des enfants ou des personnes qui ont besoin de soins. L'expérience acquise avec le statut de protection S devra aussi être appliquée à l'avenir à une politique suisse des réfugié-e-s globalement plus généreuse et les problèmes devront être traités rapidement. La Suisse doit assurer une égalité de traitement et une égalité des chances à toutes les personnes qui viennent chercher ici protection et sécurité sans faire des différences entre les personnes qui sont accueillies facilement et rapidement en Suisse et les personnes exclues de la société comme du monde du travail.

L'USS soutient la résolution de l'OIT, qui condamne avec la plus grande fermeté la guerre d'agression contre l'Ukraine, en particulier les attaques ciblées contre des travailleuses et des travailleurs dans des fabriques, des entrepôts, dans la production alimentaire ou dans des centres commerciaux – des attaques totalement contraires au droit international. Ces attaques russes ont manifestement pour but d'affamer la population en Ukraine et de réduire l'économie civile à néant.

Avec la CES et la CSI, l'USS dénonce et condamne également la répression en Russie à l'encontre des opposant-e-s à la guerre en Ukraine, et elle soutient les syndicats, les travailleuses et les travailleurs, les militant-e-s et les pacifistes russes qui s'engagent contre la guerre. Dans le même esprit, l'USS condamne vivement les déclarations de la confédération syndicale de Russie, la « Fédération des syndicats indépendants de Russie » (FNPR), qui s'est abaissée au rang de porte-parole de Vladimir Poutine et qui ne manque pas une occasion de justifier la guerre d'agression de la Russie et les massacres en Ukraine. Tant la CSI que la CES ont prononcé des sanctions contre la FNPR et l'ont suspendue de leurs rangs, à raison.

L'USS exprime sa solidarité avec la population en Ukraine et celle qui fuit l'Ukraine et en particulier avec les travailleuses et travailleurs ainsi que les syndicats et affirme avec force ce qui suit :

- La Russie doit cesser immédiatement sa guerre contre l'Ukraine et contre la population en Ukraine.
- Le gouvernement suisse doit s'engager sans attendre et par tous les moyens disponibles pour des négociations qui lanceraient un processus de paix, dans le respect de la démocratie ukrainienne, des droits humains et des conventions internationales ainsi que de l'intégrité territoriale de l'Ukraine.
- L'USS exige des sanctions sévères contre le régime de Vladimir Poutine et l'économie de guerre russe ainsi qu'une diminution rapide de la dépendance de la Suisse au pétrole et au gaz russes. Toutes les failles potentielles dans les sanctions contre la Russie doivent être systématiquement fermées. Pour ce faire, il faut notamment analyser la loi sur le blanchiment d'argent afin d'en déceler les lacunes. Il s'agit d'examiner de près et de sanctionner non seulement le secteur financier et celui des matières premières, mais aussi, par exemple, les prestataires de services juridiques qui œuvrent pour le régime de Poutine en Suisse.
- La Suisse doit renforcer ses opérations humanitaires dans les pays voisins de l'Ukraine, notamment pour protéger les personnes vulnérables en fuite, comme les femmes, les enfants, les personnes LGBTIQ+ et BIPoC (pour : « Black, indigenous and people of color »), les personnes sans papiers, les minorités ethniques ainsi que les personnes qui ont fui à plusieurs reprises, les migrant-e-s, etc.
- Il faut une enquête internationale sur un éventuel génocide, des crimes contre l'humanité ainsi que des crimes de guerre qui ont été et sont encore commis au cours de l'invasion de l'Ukraine par les forces armées russes. La Suisse doit y participer activement en tant qu'État dépositaire des Conventions de Genève.
- Un soutien financier est nécessaire pour assurer l'aide humanitaire aux habitant-e-s de l'Ukraine restés dans le pays ainsi que pour des projets spéciaux de syndicats ukrainiens. L'USS et ses fédérations continuent à y participer par le biais des fondations Solifonds et Solidar ainsi que par un soutien direct de nature financière ou matérielle. D'autres actions de solidarité se poursuivent avec des syndicats ukrainiens ainsi qu'avec des collègues russes et biélorusses.
- L'USS appelle à soutenir les syndicats ukrainiens affiliés à la CES et à la CSI.

- L'USS demande une aide financière, matérielle et immatérielle immédiate et la prise de toutes les mesures nécessaires pour venir en aide à toutes les personnes qui ont fui le pays et sont arrivées en Suisse, dans les États voisins membres de l'Union européenne et dans d'autres pays. Les réfugié-e-s vulnérables comme les femmes, les enfants, les personnes LGBTIQ+ et BIPOC, les personnes sans-papiers, les minorités ethniques ainsi que les migrant-e-s, les personnes en demande d'asile, les personnes déboutées de l'asile, les personnes en situation de handicap, etc. ont besoin d'une protection particulière, surtout sur le chemin de la fuite.
- La Suisse doit rapidement mettre en place les structures nécessaires pour accueillir et héberger dignement les personnes en fuite et les protéger contre d'éventuels abus et exploitations. La Confédération et les cantons organisent des possibilités à bas seuil pour l'acquisition d'une langue locale, garantissent une prise en charge suffisante pour les enfants, les personnes âgées et les malades, et veillent à un financement suffisant des structures et des offres.
- L'USS condamne avec la plus grande fermeté les déclarations de la fédération syndicale russe FNPR en faveur de la guerre d'agression de Vladimir Poutine contre l'Ukraine. Celles-ci sont contraires aux valeurs et aux principes de l'USS, de la CES et de la CSI. Nous demandons à la FNPR de renoncer immédiatement à cette position et de se prononcer résolument en faveur de la paix et de la démocratie en Russie et contre la guerre russe contre l'Ukraine, contraire au droit international, ainsi que pour la souveraineté et l'intégrité territoriale ukrainiennes. Nous lui demandons aussi de faire preuve de solidarité avec la population en Ukraine et celle qui fuit l'Ukraine. Si elle ne remplit pas ces exigences, la FNPR doit être exclue de la famille démocratique et fidèle à l'État de droit que sont les syndicats internationaux de la CSI.